

[Texte]

quick fix and a shortcut in the area of the environment—and I heard this expression elsewhere and borrowed it. A shortcut is the longest way to go when you're dealing with the environment. That's why it makes it difficult.

There are situations where, politically, we're obviously in a very awkward situation. There may be a situation in which another level of government, for example, is not seeing things in the same way that everybody else is seeing them. They're not even serving their own interests by behaving in a certain way, but for all sorts of reasons we know or may not know they're dealing with it in a certain way. It's tempting to walk in and say, well, move over, I'll handle it, because you're not doing your job.

That may be for that specific case. That may sound like a good idea, but in the long term it's not the way to deal with it. We have to keep that in mind, because in constitution making we're dealing with the long term; we're not dealing with the short term.

Within government itself, it's an even more interesting question. I hope history will do justice to my predecessor, Robert de Cotret, who not only brought this Green Plan about but also gave a great deal of thought to it.

I think the challenge in the years to come isn't so much how much authority and power overall the minister will have, but in what areas exactly and what role around the center of environmental issues the Minister of the Environment will have. That's evolving very rapidly. I don't know where it will end up one day. It will probably go beyond the mandate I will have in dealing with it. But as far as the last few years are concerned, the only indications I can give you are the institutional changes within government: the creation of the Cabinet committee on the environment; the assessment of government policies within; the environmental assessment with Bill C-13; and the two new Ministers of the Environment.

By any objective measure, a lot of institutional changes are happening rapidly. Where that will lead, I don't know, but the real question is the extent of the powers they have in the area we've carved out for them—not in all areas.

I don't know whether that answers your question.

Mrs. Catterall (Ottawa West): We have five minutes. I'm not sure how long the minister is with us, Mr. Chairman.

The Chairman: We had originally said 5 p.m. We did start a few minutes late, but I know that the minister and I, and several others, have an important obligation tonight. However, I think we'd like you to go about 10 or 15 minutes beyond that.

• 1655

Mrs. Catterall: I will get in my questions, and if the minister does not have time to answer these fully, perhaps we can have something in a written answer following that.

There are four parts to question and I'll try and do it in five minutes.

[Traduction]

c'est une solution rapide. Mais ce n'est que cela, une réparation provisoire et un raccourci dans le domaine de l'environnement—j'ai entendu cette expression ailleurs et je l'ai reprise. En matière d'environnement, le raccourci va être le chemin le plus long. C'est pour cela que c'est si difficile.

Il est clair que nous nous trouvons parfois, politiquement, dans une situation très délicate. Il se peut qu'à un autre palier de gouvernement, par exemple, on ne voit pas les choses de la même façon que tous les autres. On ne défend même pas ses propres intérêts en adoptant certains comportements, mais pour je ne sais quelle raison, on décide néanmoins d'agir ainsi. C'est tentant d'intervenir pour dire, parfait, laissez-moi la place, je m'en occupe, parce que vous ne faites pas votre travail.

C'est peut-être valable dans un cas particulier. L'idée peut sembler bonne, mais à long terme, ce n'est pas la solution. C'est une chose que nous ne devons pas oublier car en matière de constitution, c'est le long terme qui compte; nous ne parlons pas du court terme.

La question est encore plus intéressante au sein du gouvernement lui-même. J'espère que l'histoire rendra justice à mon prédécesseur, Robert de Cotret, qui a non seulement présenté ce Plan vert mais y a aussi beaucoup réfléchi.

D'après moi, dans les années à venir, la question ne sera pas tant de savoir quel pouvoir et quelle autorité le ministre devra avoir, mais plutôt quel sera exactement le rôle du ministre de l'Environnement et dans quels secteurs il interviendra à la périphérie des questions environnementales. L'évolution est très rapide. Je ne sais pas jusqu'où l'on ira; sans doute au-delà du mandat que j'ai reçu. Mais en ce qui concerne les dernières années, il me suffit de vous citer les changements institutionnels au gouvernement: la création du comité du Cabinet sur l'environnement, l'évaluation des politiques gouvernementales, l'évaluation environnementale avec le projet de loi C-13 et les deux nouveaux ministres de l'Environnement.

De nombreux changements institutionnels surviennent très rapidement, c'est incontestable. Où cela mènera-t-il, je n'en sais rien, mais la vraie question, c'est celle de l'étendue des pouvoirs conférés dans le domaine que nous avons délimité—pas dans tous les domaines.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Mme Catterall (Ottawa-Ouest): Nous avons cinq minutes. Je ne sais pas exactement pendant combien de temps le ministre va rester avec nous, monsieur le président.

Le président: Nous avons d'abord dit 17 heures. Nous avons commencé avec quelques minutes de retard mais je sais que le ministre et moi-même et plusieurs autres également, ont d'importantes obligations ce soir. Toutefois, nous aimerions bien continuer encore 10 ou 15 minutes après cela.

Mme Catterall: Je vais poser une question et si le ministre n'a pas le temps d'y répondre complètement, il pourra peut-être nous faire parvenir une réponse écrite par la suite.

Ma question est en quatre parties et je veux essayer de m'en tenir à cinq minutes.